



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction générale de la création artistique

2018-2019

PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

*Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne Pays de la Loire
– Pont Supérieur*

Musique

Annexe 1

Observations contradictoires de l'établissement

Observations concernant le rapport d'évaluation relatif à l'activité de formation

5 mars 2019

A / Commentaires sur la prise en compte des préconisations de la précédente habilitation (juillet 2014)

Le choix stratégique de relier en formation initiale le parcours de formation au DNSP de musicien et au DE de professeur de musique s'est appuyé sur la nouveauté que représentait dans l'interrégion une formation supérieure d'interprète reconnue et structurée et l'importance d'attirer de nombreux candidats. Les résultats obtenus depuis 5 ans et les retours de l'insertion professionnelle dans le domaine de l'enseignement musical démontrent le niveau artistique franchit et son application positive dans l'action pédagogique.

L'établissement réfléchit actuellement à des parcours de formation initiale au DE « seul » pour les disciplines non prises en compte par le DNSPM. Ainsi une offre sera proposée :

- en formation musicale dès la rentrée 2019
- en accompagnement musique et danse à la rentrée 2020

L'université est membre du Conseil d'Administration du Pont Supérieur depuis la création de l'EPCC. Une fois par an un enseignant universitaire est invité au Conseil pédagogique du département musique du Pont Supérieur. Des deux côtés, des réunions de travail plus fréquentes sont souhaitées au niveau des conseils pédagogiques de département et seront mises en place.

Par ailleurs, l'évolution du conseil pédagogique d'établissement (CPE) vers un conseil de perfectionnement viendra compléter les instances de dialogue où l'université sera représentée. De plus, l'arrivée récente au sein du corps enseignant universitaire de maîtres de conférences en ethnologie (spécialisé en musiques actuelles) et en ethnomusicologie a déjà résolu l'offre de cours ciblés en direction des étudiants en musiques traditionnelles et actuelles.

L'attention aux risques corporels est intégrée depuis 5 ans dans l'UE 6 « culture professionnelle » et explicitée dans les orientations générales de la formation au DNSPM. La prise en compte des risques psycho-sociaux est réalisée par le service dédié de l'université Rennes 2. Une optimisation des relations avec ce service est envisagée afin de prendre en compte le suivi de ces risques pour l'ensemble des étudiants du Pont Supérieur.

B / Corrections et commentaires concernant l'analyse du fonctionnement de l'établissement

Domaine 1 : formation et pédagogie

Le Pont supérieur a fait le choix d'une offre commune DNSPM/DE pour correspondre au plus près à l'insertion professionnelle telle qu'elle est observée aujourd'hui, notamment au niveau de l'enseignement musical.

Ainsi la maquette pédagogique DNSPM/DE comprend dès les deux premières années de formation, 170 heures de formations au DE soit environ 30% des heures de formation pédagogique. Cette intégration permet de manière adéquate d'aborder d'emblée les postures de transmission et de médiation de l'artiste-musicien, cette dernière étant fortement préconisée par le Ministère de la Culture. La formation au DE s'inscrit donc bien dans un temps long, prenant en compte l'âge des étudiants (18 à 30 ans) et permettant au projet professionnel de prendre corps.

Le Pont Supérieur rappelle que la voie d'accès à la formation continue est spécifique et reste attractive depuis 6 ans (une trentaine de candidats de l'interrégion à chaque promotion), voire encore plus attractive depuis la parution des nouveaux textes réglementaires d'accès. Il s'agit bien d'une formation au DE « seul ». Elle est mise en oeuvre sur 2 ans, car elle prend en compte les acquis à hauteur de 60 ECTS sur la totalité des 180 ECTS délivrés.

L'optimisation des modules de formation au DE intégrés aux deux premières années du parcours de formation au DNSPM se poursuivra au niveau des contenus et modalités de formation. Elle ira de pair avec une stabilisation de l'architecture de la maquette qui est un enjeu important pour les étudiants.

Le Pont Supérieur constate un retour positif des étudiants sur le principe du parcours commun aux deux formations dès la première année, principe qui est celui des formations mises en oeuvre par le Pont Supérieur, depuis la création du DNSPM et qui n'a pas fait l'objet d'une remise en cause lors de la dernière habilitation. Le cœur des apports de la partie DE des formations correspond aux compétences de réflexivité, dans un premier temps. Le constat établi à l'entrée de la formation démontre que la réflexivité est trop peu activée dans l'enseignement musical initial.

Le référentiel d'activité et de certification du DE ne fait apparaître des spécificités qu'au niveau des disciplines Formation Musicale et direction d'ensembles. Le Pont Supérieur a plusieurs fois fait remonter ce sujet au niveau national. Une attention particulière sera portée sur la clarification de certaines spécificités dans les disciplines indiquées par le rapport d'évaluation et fera l'objet d'une rédaction de fiches spécifiques par spécialités en vue de la prochaine rentrée universitaire.

Partenariats pédagogiques avec les universités

Les étudiants du Pont Supérieur suivent les cours magistraux de la Licence musique et musicologie de l'Université Rennes 2, celle-ci n'étant pas en mesure de créer des TD spécifiques. C'est à l'initiative du Pont Supérieur et avec ses propres moyens financiers qu'il existe depuis 3 ans en L2 et en L3 un cours spécifique d'analyse pour les étudiants en musiques actuelles et traditionnelles. L'accréditation 2017 de l'Université Rennes 2 a permis grâce à une nouvelle maquette, de proposer des cours sur l'histoire du jazz, des musiques actuelles et des musiques africaines et américaines.

Une convention existe depuis trois ans avec la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale en Ille-et-Vilaine, permettant notamment l'accès aux écoles élémentaires de la Ville de Rennes pour différents modules de la formation au DE de professeur de musique.

Comme indiqué dans le rapport, l'arrivée d'une nouvelle direction à la tête du CFMI ouvre des perspectives. Un premier rendez-vous commun a été programmé dès le 1^{er} mars 2019 pour enclencher une nouvelle dynamique de partenariat et d'actions.

Interdisciplinarité, innovation pédagogique

À propos de la relation entre la danse et les musiques traditionnelles, cette formulation focalise autour d'une esthétique, tandis que le Pont Supérieur a toujours été attentif à interroger cette relation dans l'ensemble des champs esthétiques en musique et en danse.

Par exemple, les étudiants de DNSPM 1 et DE 1 des départements musique et danse bénéficient de deux stages communs annuels. Cette année, ils ont travaillé durant une semaine sur une immersion dans le gospel en lien avec le langage corporel.

Il est rappelé que depuis cinq ans, 72h de cours de danse sont délivrés sur les trois ans du parcours de formation en musiques traditionnelles.

Recherche

La dynamique en matière de recherche est portée et déployée à l'échelle des deux départements musique et danse, autour de la mise en place d'un atelier de recherche sur la formation des artistes et des enseignants (ARFAE).

Même si les déclinaisons sont distinctes, elles s'articulent autour d'un même objectif commun qui est celui de définir des outils partagés, de réfléchir aux stratégies pédagogiques enrichissantes entre milieu universitaire et celui des arts vivants.

Parti de problématiques liées aux formations (Raison et Émotion, Structure et Sensible, Langages parlés et États de corps, Intention et Modalité, ...) ARFAE a œuvré dans un souci d'optimisation réciproques d'approches qui peuvent venir potentialiser, enrichir les domaines respectifs. A partir de l'analyse de ce qui prévaut dans chaque milieu en matière de stratégies pédagogiques, il s'est agi de contribuer au développement de pensées et d'outils à destination des professeurs et intervenants qu'ils soient artistes, pédagogues, universitaires, ... C'est ainsi que, peu à peu, des axes de travail à l'œuvre dans les séminaires d'équipe de formateurs se voient confirmés, enrichis, étayés. C'est bien par ce type de démarche qu'étudiants et formateurs se voient encouragés à faire évoluer leur travail et les modalités qui y président.

Le choix « éditorial » fait par le Pont Supérieur dans le cadre d'ARFAE intègre pleinement la dimension pédagogique. Des relations établies avec l'ESPE de Rennes augurent de la possibilité de lien avec un laboratoire dans le domaine des sciences de l'éducation.

Il y a donc la volonté de davantage impliquer les étudiants et les enseignants afin que ces actions liées à la recherche irriguent plus fortement les formations, la réflexion et l'éveil de l'identité professionnelle. L'ouverture en septembre 2018 du Master « artistes des musiques traditionnelles » en co-accréditation avec l'Université Bretagne Occidentale crée de fait un lien fonctionnel avec le laboratoire du Centre de Recherche Bretonne et Celtique (CRBS).

La présence au Pont Supérieur comme intervenants réguliers d'une quinzaine d'enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat universitaire est une opportunité remarquable pour envisager l'activation possible d'un « conseil scientifique et de la recherche ».

Domaine 3 : pilotage et gouvernance de l'établissement et de l'offre de formation

Moyens de fonctionnement

Le Pont Supérieur a déjà engagé avec l'appui des services techniques de la Ville de Rennes les travaux nécessaires quant au renforcement de la sécurité des locaux du département musique, en particulier relativement à des vérifications électriques. Un registre de sécurité a été mis en place permettant d'assurer la traçabilité des différents contrôles et vérifications périodiques.

Le régisseur du Pont Supérieur, basé à Nantes, vient une journée par semaine dans les locaux à Rennes et fait le suivi régulier en lien les services de la Ville de Rennes.

Le document consignes générales d'évacuation incendie a été élaboré et mis en place sur le site de Rennes. Un exercice d'évacuation (précédé de temps d'informations auprès des personnels permanents et des étudiants) a eu lieu le jeudi 31 janvier 2019.

En lien avec le prestataire de service du Pont Supérieur relatif à la maintenance et télésurveillance avec intervention sur alarme, de nouveaux horaires d'accès aux locaux ont été mis en place, avec de nouveaux bornages horaires des profils de porte pour les étudiants (accès avec un code personnel). Depuis le 1^{er} février 2019, les horaires sont les suivants : du lundi au samedi de 8h à 23h et le dimanche de 12h à 20h. La possibilité d'une extension temporaire maîtrisée en période de préparation d'examens pourra être prise en compte.

Concernant l'accueil des personnes à mobilité réduite, l'acquisition d'une rampe PMR amovible et pliable est prévue dans les prochaines semaines, permettant l'accès depuis l'extérieur aux salles et sanitaires du rez-de-chaussée. Il convient de préciser que le site de Rennes du Pont Supérieur est un ERP de 5^{ème} catégorie, n'ayant pas obligation de répondre aux normes d'accessibilité sur la totalité de l'espace recevant du public.

Gouvernance, dialogue social, fonctionnement administratif

La nouvelle directrice générale (arrivée fin septembre 2018) a immédiatement repéré la nécessité d'un important travail de structuration et de renforcement de l'équipe administrative du Pont Supérieur. Celle-ci manque d'outils et de textes cadre pour fonctionner sereinement.

Outre la réunion régulière du Comité de Direction (tous les 15 jours, voire de façon hebdomadaire en fonction des besoins), les réunions d'équipe sont un espace de transmission d'informations partagées et de dialogue. Des réunions de service hebdomadaire ont commencé à voir le jour au département musique depuis janvier 2019.

Des groupes de travail au sein de l'équipe des salariés permanents sont déjà en place sur plusieurs sujets : document unique, règlement intérieur des personnels permanents, arborescence, prologiciel de scolarité commun aux deux sites, site internet. La mise en place du RIFSEEP fait partie des objectifs prioritaires pour 2019.

Concernant le document unique, un volet obligatoire sera consacré aux risques psycho-sociaux avec l'accompagnement d'une psychologue clinicienne du travail.

Des temps de travail ont déjà eu lieu sur la relecture/mise à jour de certains textes cadre comme le règlement intérieur de la formation continue, le règlement des études.

Le Pont Supérieur a signé par ailleurs un contrat d'engagement avec la Région Bretagne pour bénéficier du dispositif MégalitE, dispositif d'accompagnement d'une « approche intégrée de l'égalité femmes-hommes en formation ». L'un des enjeux sera de parvenir à la rédaction d'une charte égalité femmes/hommes.

Il convient de noter que l'équipe des permanents voit évoluer sensiblement sa composition et son organisation (arrivée d'une nouvelle chargée de communication à temps partiel, retour de la chargée d'administration à temps partiel, départ d'une chargée de la scolarité en disponibilité, vacance d'un poste chargé du suivi de la formation continue et du suivi de l'insertion professionnelle....) ; l'ensemble de ce travail de structuration se met en place donc en place dans un contexte mouvant.

Relation à l'étudiant

Le Pont Supérieur, dans un souhait d'activer un dialogue plus approfondi et régulier avec les étudiants, a mis en place à la rentrée 2019 des élections d'étudiants pour des « délégués de promotion » ainsi que l'élaboration d'une charte associée. Cette démarche répond déjà à la demande d'échanges collectifs plus fréquents avec l'équipe pédagogique.

La démarche qualité est engagée au niveau du département musique et sera mise en œuvre dès la fin de cette année universitaire.

Domaine 5 : inscription territoriale

L'évolution du Conseil Pédagogique d'Etablissement vers un Conseil de perfectionnement alimentera la dimension d'un compagnonnage pérenne et direct avec les représentants des nombreux partenaires qui contribuent à la préparation à l'insertion professionnelle.

Domaine 6 : dynamiques nationale et internationale

Le nombre de mobilités étudiantes, enseignantes ou administratives du dispositif européen ERASMUS+ est fixé de manière unilatérale par l'agence dédiée tous les deux ans. Le Pont Supérieur a toujours été attentif à solliciter autant de mobilités que possible, les réponses obtenues étant indexées au financement disponible par l'agence Erasmus+. L'ensemble des mobilités étudiantes et enseignantes a été utilisé durant les trois contrats attribués.

C / Corrections et commentaires concernant l'analyse du (de chaque) cursus de formation

Cursus 2 Diplôme d'Etat de professeur de musique

Objectifs pédagogiques

Il y a lieu pour la formation au DE de différencier l'offre en formation initiale et celle en formation continue. Dans le cas de la formation initiale, il y a parallélisme de domaines, spécialités et options entre offre de formations DNSPM et DE

La formation continue est davantage liée au territoire interrégional et à l'accompagnement de formation de parcours différenciés. En ce sens, une offre plus large des différents domaines, disciplines et options correspond aux réalités de terrain et à la mission attendue des représentants des conseils régionaux au CA de l'EPCC. De plus, le Pont Supérieur dispose d'un réseau conséquent d'experts enseignants-artistes de qualité qui peut accompagner les différents tutorats spécificités didactiques.

Cela est également vrai pour l'offre de diplomation par la VAE où le Pont Supérieur a été ces dernières années un des rares pôles supérieurs la proposant de manière régulière, intégrée à son fonctionnement ordinaire. Il est alors apparu logique de proposer une offre plus large de spécialités et options.

Il est rappelé que le Pont Supérieur s'engage à créer des parcours de formation initiale au DE « seul » pour les disciplines non prises en compte par le DNSPM :

- en formation musicale dès la rentrée 2019
- en accompagnement musique et danse à partir de la rentrée 2020

Organisation et modalités pédagogiques

Comme déjà indiqué, le référentiel d'activité et de certification du DE ne fait apparaître des spécificités qu'au niveau des disciplines Formation Musicale et direction d'ensembles. Le Pont Supérieur prendra en compte la remarque du groupe d'experts afin de préciser les savoir-faire spécifiques et de faire apparaître plus clairement les modules déjà mis en place à ce sujet ou à inclure. En suivant les préconisations du rapport d'évaluation, des maquettes pédagogiques seront rédigées dans les prochaines semaines en vue de la prochaine rentrée universitaire.

CONCLUSION

L'ensemble de ces éléments permet de prendre en compte la plupart des points de préconisation soulevés dans le rapport d'évaluation de février 2019 : améliorer les conditions de travail dans les locaux de Rennes, mettre en place les outils du dialogue social, établir des maquettes pédagogiques propres à chaque discipline du DE de professeur de musique, organiser les conditions d'échange entre les enseignants du Pont Supérieur et ceux des universités partenaires, mettre en œuvre un partenariat avec le CFMI.

Le sujet de la double implantation est un point important qui a été décidé par les tutelles à l'époque de la dissolution du Cefedem dans l'EPCC malgré les conséquences prévisibles en termes de synergies entre les départements.

Par ailleurs le projet d'évolution des locaux avec la sortie de terre d'un nouveau bâtiment pour le Conservatoire de Rennes qui prévoit d'héberger le département musique du Pont Supérieur va venir confirmer ce choix. La possibilité de disposer de studios de danse au sein de ce bâtiment partagé permettra d'étudier de nouvelles possibilités de mise en œuvre de croisements pédagogiques entre les deux départements.

À la faveur de ce déménagement prévu à l'horizon 2021, les deux départements envisagent un investissement supplémentaire en matière d'équipements numériques immersifs afin de réenvisager le partage de certains cours théoriques, comme la pédagogie fondamentale, à distance.

Annexe 2

Observations complémentaires du groupe d'experts

Pas d'observations complémentaires.

* *
*